COMMUNE DE
CHÂTEAU-D'ŒX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Œx
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 3 mai 2023
Greffe + Travaux_0134 + 9122_Préavis édités + 3206 Chalet des Fonds_lju

Préavis No 08/2023

Réfection du chalet d'alpage communal des Fonds, à l'Etivaz

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Dans le « **rapport sur les besoins structurels de nos chalets d'alpage »**, établi par Prométerre en 2010, on trouve les travaux à réaliser dans les 10 ans.

Depuis lors, des centaines de milliers de francs ont été investis par la Commune pour améliorer le confort, mettre en conformité et assainir les chalets d'alpages communaux, tenus avec passion et sérieux par une dizaine d'amodiateurs.

Comme vous avez pu le voir, les toits font régulièrement l'objet de préavis et plusieurs fosses et fumières ont été créées ces derniers mois. D'importantes mises aux normes et amélioration des tranchages ont été effectuées par les amodiateurs eux-mêmes, tandis que la Commune fournit les matériaux.

Le chalet des Fonds, situé dans la vallée de l'Eau Froide, offrant le gite à une soixantaine de vaches produisant annuellement quelques 60'000 kg de lait, - en deux périodes de 3-4 semaines - a été partiellement réfectionné via le préavis No 1/2019. Le sol du tranchage, la chambre à lait et un agrandissement de la fumière ont été effectués.

Par contre, deux objets de ce préavis n'ont pas été entrepris :

- L'électrification du chalet via Pra Cornet (zone S2) a été bloquée par les services cantonaux
- La réfection des crépis du mur Est.

Un solde de quelque CHF 30'000.00 est encore disponible sur ce préavis No 1/2019.

Dans le rapport susmentionné, la création d'une salle de bains était également prévue. Aujourd'hui, cela devient une exigence du service de l'hygiène cantonal.

Ce préavis a pour objectif d'apporter les mises aux normes indispensables à ce chalet et de remettre le projet d'électrification sur la table.

Après diverses études et de nombreux calculs, il peut être prouvé que l'emprise écologique est moindre avec l'apport électrique du réseau du Groupe E, par ailleurs fortement intéressé à faire « le bouclage » Pra Cornet - Vallée de l'Eau Froide, qui assurerait une garantie d'approvisionnement. Le dossier a donc été renvoyé au canton pour réétude et nouvelles demandes d'autorisation et de subventions.

NATURE ET COÛTS DES TRAVAUX

- Création d'une petite salle de bains, à l'extérieur du chalet, avec douche et WC. Raccordement des eaux usées à la fosse.

- Crépi de la façade Est du chalet, fort urgente.

- Amenée d'électricité, conjointement au chalet d'alpage du Fodéra, via le réseau du Groupe E.

La famille Henchoz, locataire de cet alpage, propose de faire une partie des travaux elle-même pour en limiter les coûts.

Coûts de la création de la salle de bains	CHF	120'000.00
Crépi et reprise des joints de la façade	CHF	20'000.00
Bétonnage de l'ariau	CHF	30'000.00
Coûts de l'aménagement du chalet	CHF	170'000.00
Apport et installation de l'électricité	CHF	60'000.00
Coût total des travaux	**CHF**	**230'000.00**
Montant pris sur le préavis No 1/2019	CHF	30'000.00
Solde à charge de ce préavis	**CHF**	**200'000.00**

OBJET DU PREAVIS

Le chalet des Fonds fait actuellement partie du « train d'alpages » Coulaytes, Fonds et Lavaux.

Les amodiataires de ce train d'alpage montent tout d'abord aux Coulaytes pendant 6 à 8 semaines, puis ils estivent aux Fonds, environ 3-4 semaines avant de rejoindre Lavaux au début juillet. Dès la mi-août, ils font le chemin inverse. L'entretien de ce chalet est absolument nécessaire et son exploitation est assurée à long terme.
De surcroît, la Municipalité insiste sur le fait que ces travaux ne sont pas du luxe.

A l'heure actuelle, une salle de bains et de l'électricité sont des biens courants et essentiels et les services cantonaux risquent de poser cette condition sanitaire à la poursuite de l'exploitation.

Nous escomptons l'aide du service cantonal des améliorations foncières (AF) pour l'entretien de ce chalet à hauteur de 40 %, mais nous n'avons à ce stade pas encore de décision finale. Les coûts prévisibles de l'électrification ont été calculés par le Groupe E, et nous préconisons de demander d'ores et déjà l'aval du Conseil communal ainsi qu'un crédit financier, via ce préavis, afin de pouvoir entreprendre les travaux dès que possible.

Si nos démarches devaient être définitivement refusées par le Canton et que l'apport de l'électricité via le réseau du Groupe E ne puisse pas se faire, nous devrons, par défaut, installer des panneaux photovoltaïques sur le toit, pour apporter un minimum de courant et sursoir au maximum à l'utilisation de la génératrice, réservée uniquement pour la traite et le lavage des installations.

CONCLUSION

Au vu de l'urgence de ces travaux, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'approuver ce projet et son financement. Elle ne manquera pas de communiquer le montant réellement à charge de la Commune dès que la décision des AF sera connue.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal No 08/2023 du 3 mai 2023 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

A) **D'autoriser** la Municipalité à procéder à la réfection du chalet d'alpage communal des Fonds, à l'Etivaz.

B) **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 200'000.00.

C) De financer ce montant :
- Par des subventions dont le montant reste encore à déterminer.
- Par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours pour un montant de CHF 200'000.00, si nécessaire.

D) D'amortir :
- L'investissement net de CHF 200'000.00 sur une période de 25 ans, à raison d'environ CHF 8'000.00 par an, la première fois au budget suivant l'achèvement des travaux.
- A ce montant s'ajouteront au budget annuel des intérêts passifs de l'ordre de CHF 3'000.00 au taux moyen actuel de 1.5 %.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 3 mai 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :	**La Secrétaire adjointe:**
Eric Grandjean	**Daniella Henchoz**